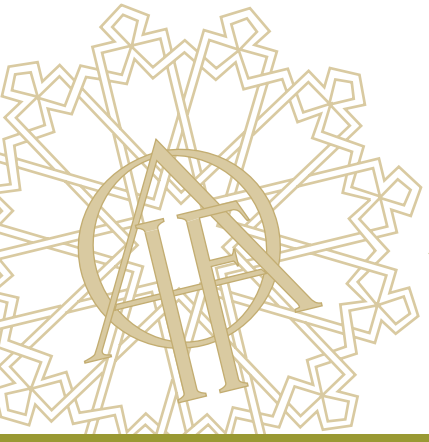
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 15 (1976), p. 421-440

Olivier Carré

Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

UMMA ET *ZAKĀT* DANS LES MANUELS SCOLAIRES ÉGYPTIENS, SYRIENS ET IRAKIENS D'INSTRUCTION MUSULMANE

Olivier CARRÉ

Le texte d'un manuel scolaire égyptien, syrien ou irakien, s'il descend d'en haut, s'efforce aussi de parler efficacement aux enfants des écoles et, par eux, plus ou moins diffusément, à leurs parents et à leurs maîtres, bref au peuple entier. Il lui faut donc rejoindre les attentes des masses, comme l'on dit, et les formuler de manière recevable sans trahir l'idéologie établie. Un tel texte est, à notre avis, un bon lieu de rencontre de ce qu'on peut appeler idéologie implicite d'une part et de l'idéologie d'en haut d'autre part. Ainsi nous n'étudions pas ici les œuvres classiques de la philosophie politique et sociale islamique et arabe avec leur descendance actuelle afin de cerner la pensée politique sans savoir si elle a prise quelque part sur quelqu'un. Nous ne menons pas non plus d'enquêtes sur le terrain pour cribler quelques braves citoyens bien échantillonnés de questions aptes à nous révéler leurs attitudes réelles. De telles enquêtes étaient difficiles à réaliser dans des pays à gouvernements autoritaires, à population en majorité analphabète et, qui plus est, par un enquêteur dont la nationalité déclare qu'il est du clan dont tout le monde, peuple, nation et Etat, cherchait à se libérer.

Nous estimons qu'un texte de vulgarisation *unique,* si bref soit-il, produit à un moment donné et consacré à des thèmes majeurs donnés, fournit, s'il est analysé assez en profondeur, *la* doctrine admise et diffusée par *tous* les textes de vulgarisation produits au même moment et consacrés aux mêmes sujets. Mais seules les rubriques Dogme, Formation (avec la *zakāt*) contiennent des traités directement et immédiatement voulus par les programmes et les auteurs [1]. C'est donc ces deux

[1] Les manuels égyptiens, composés en 1959-1960, sont au nombre de dix, le premier ne commençant qu'à la classe de 3e primaire (*ibtidā'ī*). On a donc quatre manuels du cycle primaire dont le maître d'œuvre est Muḥammad Sa'īd al-'Uryān, connu pour ses contes et nouvelles pour enfants (cf. Rodinson (Maxime), article « Ghidhā' » dans *Enc. de*

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

rubriques là qu'il nous faut interroger. Elles contiennent ce que nous appellerons les chapitres-clefs.

Deux notions capitales en politique islamique ou en éthique économique musulmane retiendront notre attention dans cet article : *Umma* et *Zakāt*. La comparaison des trois carrières de chacun de ces concepts sera d'un certain intérêt.

L'*UMMA* ET LA CIVILISATION ISLAMIQUE

La communauté islamique ou nation musulmane, ou encore la civilisation islamique en général [1]. Cette notion est islamique par essence. Elle est ainsi soigneusement distinguée des catégories non islamiques Patrie-Nation, Nation arabe, et aussi de Islam et Musulmans. En conséquence, le terme *umma* exprime souvent, dans le texte brut, autre chose que ce concept *Umma* puisque la langue

l'Islam (2), col. 1090, à propos d'un livre de lecture scolaire de cet auteur, *Mudammas Uksfurd* (cuisine égyptienne à Oxford) paru au Caire en 1950); puis trois manuels du cycle préparatoire (*iʿdādī*) et trois du cycle secondaire (*ṯānawī*). Le manuel terminal de chacun des deux derniers cycles est du même auteur, Yūsuf al-Ḥammārī. Notons que ces manuels ont été révisés en 1971, dans le cadre de la convention culturelle entre l'Egypte, la Libye et le Soudan. Les modifications ne concernent de manière notable que le cycle primaire.

Les manuels syriens, composés en 1966-1967, sous la direction de Fatḥī al-Duraynī, sont au nombre de dix, comme en Egypte : les quatre manuels du cycle primaire sont les mêmes qu'au temps de l'union syro-égyptienne, c'est-à-dire qu'ils sont les mêmes que les manuels égyptiens utilisés de 1960 à 1971 que nous analysons; les trois manuels du cycle préparatoire et les trois du cycle secondaire sont entièrement nouveaux et le manuel terminal de chacun de ces deux cycles est dû au même et unique Fatḥī al-Duraynī. flanqué toutefois, pour la matière politique du manuel de 3e secondaire, d'un réviseur.

Les manuels irakiens consistent en trois manuels primaires de composition ancienne (nous avons entre les mains la 16e édition, en 1966, du manuel de 6e primaire, et la 19e impression, en 1968, des manuels de 4e et de 5e primaires), en trois manuels de cours moyen (*mutawassiṭ*), eux aussi à leur 15e ou 17e édition, enfin en deux manuels terminaux composés par une « commission » fin 1968, date de leur première parution. Seuls ces deux manuels émanent de la toute récente et prudente équipe *baʿṯiste* au pouvoir. Notons que, dans les manuels irakiens, la rubrique Coran-*Ḥadīṯ* est souvent inséparable des rubriques Dogme, Morale.

[1] Les termes le plus fréquemment utilisés pour exprimer la catégorie Umma sont : *umma, umma islāmiyya, ummat al-muslimīn, ǧamāʿat al-muʾminīn, ʿālam islāmī, waṭan al-muslimīn, bilād al-muʾminīn, ḥaḍāra islāmiyya, rūḥ al-islām.*

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

arabe actuelle applique ce terme aux notions, de soi non islamiques, de nation, patrie, nation arabe.

La catégorie conceptuelle *UMMA* est l'une de celles qui apparaissent dans des titres de chapitres ou de paragraphes des trois ensembles de manuels scolaires. Dans les trois pays, il s'agit donc d'un des sujets prévus par les directives ministérielles et délibérément traités par les auteurs. Apparemment, c'est le corpus égyptien qui met le plus en valeur ce concept.

	Surface occupée /	*Surface totale des « chapitres-clefs »*
Corpus égyptien	18 pages	694 pages
Corpus syrien	10 pages	692 pages
Corpus irakien	11 pages	251 pages

Surface de la catégorie conceptuelle *UMMA* en nombre de pages correspondant à un titre ou un sous-titre qui l'exprime explicitement.

1. L'*UMMA* DANS LE CORPUS ÉGYPTIEN.

Qu'est-ce d'abord que l'*umma* en termes purement islamiques, que nous appellerons « le discours de base islamique » du concept *Umma* ?

C'est la *zakāt* qui constitue l'*umma,* tandis que le *ribā* en est la négation. Les Musulmans parfaits seront, par leur culte parfait, utiles à l'*umma,* et par l'exhortation fraternelle à laquelle ils sont tenus, ils produisent une *umma* parfaite.

D'un autre point de vue, c'est le Créateur qui fait croître l'*umma;* c'est Mahomet qui lui a donné naissance. Plus précisément, le Coran et Mahomet fondent l'Islam qui produit l'*umma* bonne et utile. Finalement Dieu-Juge rétribuera toute foi qui aura aidé l'*umma.*

Enfin l'*umma* a produit les prophètes.

On voit combien l'*umma* est vue ici non pas comme un principe ni comme une médiation, mais un résultat ou une conclusion. Les vertus islamiques elles-mêmes sont conçues ici comme causant et déterminant l'*umma,* et non l'inverse, et, parmi ces vertus, même les pratiques économiques de la *zakāt* et du *ribā.* Ainsi l'*umma* se présente à la base comme un idéal social et économique et non comme une donnée ou un principe.

Autre remarque : la seule assertion où l'*umma* tient le rôle de racine logique est formellement contradictoire avec d'autres assertions. D'un côté, en effet,

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'*umma* (vue comme la communauté des croyants depuis les débuts de la révélation biblique) produit les prophètes (depuis Abraham), et de l'autre c'est Mahomet (le dernier des prophètes) qui produit l'*umma* (communauté des premiers musulmans). L'*umma* est perçue à deux niveaux, l'un historique, l'autre transhistorique. *Umma* peut d'ailleurs être traduit ici par le terme : peuple, peuple saint.

En termes non exclusivement islamiques, que nous appelons « le discours socialisant », l'*umma* inspire une société, une politique, une économie, bref une civilisation.

En effet, l'*umma* constitue l'honneur supérieur pour l'homme; elle incarne l'amour social entre les hommes; elle favorise les droits de l'homme : unité-fraternité entre les musulmans, tolérance et solidarité à l'égard des Chrétiens ou des Juifs, égalité parfaite entre musulmans dans le culte, dans le *Ğihād,* dans les peines judiciaires. Aussi, en fait d'égalité et de fraternité, l'*umma* s'avère-t-elle supérieure aux nations étrangères; et par la tolérance et la solidarité entre tous elle assure une société idéale et réussie. L'*umma,* en effet, réforme les sociétés.

L'*umma,* c'est aussi la grande patrie (supérieure aux patries locales), et la vraie patrie c'est l'*umma.* Elle favorise néanmoins les devoirs de chacun envers sa propre patrie (locale). D'autre part, c'est la tradition arabe qui a fait et fait de l'*umma* la patrie par excellence, car Mahomet a transformé les tribus (arabes) multiples en une *umma* unique. Mais en définitive tout bon musulman doit être un citoyen de l'*umma,* utile à l'unité de l'*umma,* tout citoyen (local) doit être responsable de l'*umma;* il doit exercer une critique utile à l'*umma,* tandis que la révolte porte atteinte à l'unité de l'*umma.* La *Šarīʿa* demande la solidarité pour l'accroissement de l'*umma.* Le culte, par exemple, favorise la démocratie dans l'*umma.* Elle n'est pas despotique, elle assure un pouvoir politique excellent, avec un chef parfait, un ordre social idéal. Mahomet sert de modèle à l'*umma.* La *Šarīʿa* veut aussi que l'*umma* soit puissante; le chef doit la rendre puissante; c'est d'ailleurs la guerre (défensive) qui, à l'origine, a permis l'essor de l'*umma* puissante. Pourtant, l'*umma,* c'est la paix. A l'inverse, aujourd'hui les nations étrangères exercent leur impérialisme sur l'*umma.*

L'*umma* c'est encore un territoire étendu, avec des ressources naturelles abondantes. L'*umma* des origines a en effet agrandi son territoire aux dépens des nations étrangères. Or, grâce à la *Šariʿa,* elle assure une activité économique parfaite, elle réalise le développement économique de ses ressources naturelles. En particulier,

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

elle insiste sur l'instruction. De plus, l'*umma* encourage les riches à aimer les autres et à être utiles aux pauvres; la *zakāt* rend l'*umma* fraternelle.

Bref, l'*umma* apporte à l'humanité entière une civilisation parfaite. Aussi est-ce à l'humanité entière qu'elle a charge de porter la prédication islamique.

Tel est le cœur du discours « socialisant » égyptien sur l'*umma*. L'élaboration la plus intéressante est certainement celle qui concerne et agence les notions d'*umma* musulmane, de patrie locale et de nation arabe.

Une série de valeurs cautionne aussi, de manière disparate, les affirmations de ce discours essentiel. Le Coran et l'Islam, dit-on, donnent naissance à l'*umma* une, fraternelle, supérieure aux nations étrangères. Dieu-Juge favorise l'unité de l'*umma;* le Coran a transformé les Arabes en l'*umma* unique. Les docteurs musulmans réforment l'*umma*. Et Dieu-Juge châtiera les mauvais chefs de l'*umma*. Dieu favorise la puissance de l'*umma*. Dieu demande la défense (armée) de l'*umma;* l'Islam également. Le Créateur lui a fait don d'un territoire étendu. La science assure aussi la puissance de l'*umma,* et l'esprit de sacrifice lui est utile. Enfin, l'Islam demande à l'*umma* de développer la civilisation.

Par ailleurs, l'*umma* favorise le bonheur de la personne et de la société. Elle favorise et l'esprit et le corps. Mieux que les nations étrangères, elle respecte les droits de la personne. En développant les sciences, elle instaure une civilisation supérieure; en fait de science, l'*umma* ancienne l'emportait sur les nations étrangères. Elle favorise une civilisation parfaite, qui contribue grandement au progrès. La *Šarīʿa,* en effet, permet à l'*umma* d'accéder au progrès (moderne), et l'instruction aidera beaucoup au progrès de l'*umma*. A l'inverse, les nations étrangères ont provoqué la régression de l'*umma*. Enfin, dans une perspective plus théologique, l'*umma* des prophètes (d'Abraham à Mahomet) est terminale et universelle (de tous les temps et de tous les lieux) et c'est elle qui permet à l'Islam de progresser.

Dans ce discours socialisant, l'*umma* apparaît comme un principe et une source, ce qui n'était pas le cas dans le discours de base. L'*umma* est la mère du bonheur, des vertus, des bonnes relations entre personnes et groupes, des biens.

Notons les phrases formellement contradictoires à l'intérieur du « discours socialisant » : l'*umma* produit le chef mais c'est le Chef qui doit produire l'*umma* puissante; l'*umma* coïncide avec la paix, mais c'est la guerre (défensive) qui a (jadis) agrandi l'*umma,* et Dieu ou l'Islam réclament la guerre (défensive) pour l'*umma;* enfin l'*umma* est dans le progrès moderne, grâce à la *Šarīʿa* ou grâce à

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'instruction, mais elle est en régression, du fait des nations étrangères. Contradictions qui ne sont pas sans solution logique, qui enrichissent et nuancent plutôt un discours qui, sans elles, constituerait une apologétique simpliste.

2. L'*UMMA* SELON LE CORPUS SYRIEN.

Le « discours de base islamique » affirme que les musulmans font l'*umma;* le *Ğihād* (guerrier) est l'*umma* en action. Le Créateur, est-il ajouté, secourt l'*umma* affaiblie et le *Ğihād* (moral) est l'*umma* en action. Enfin l'*umma* c'est la foi parfaite, c'est la foi agissante et socialement utile.

Remarquons le rôle du *Ğihād* auquel est identifiée l'*umma,* au lieu que dans le corpus égyptien, c'est à la *Zakāt* qu'elle était identifiée.

Selon le « discours socialisant », l'*umma* est dépositaire d'une mission humaine importante; elle contribuera à toute la civilisation à venir. En effet, l'*umma* dans le passé a tiré profit des Arabes et des nations étrangères. Les Arabes (aujourd'hui encore) agissent utilement à l'*umma,* ils sont eux-mêmes l'*umma,* et celle-ci bénéficie aussi des nations étrangères. L'*umma* a fait l'unité des Arabes, elle leur a permis d'avoir un pouvoir politique considérable, elle a obtenu grâce à eux la puissance. Cette *umma* est une civilisation supérieure à celle des nations étrangères, elle tire profit de la civilisation de ces dernières, comme elle leur a transmis la civilisation. Elle est supérieure aux multiples nations musulmanes.

L'*umma,* c'est un gouvernement (Etat) aux formes variées selon les conditions variées. Elle réclame cependant des élections parfaites pour désigner le chef de l'Etat, et elle favorise le contrôle du chef (par les gouvernés). Elle réclame des élections pour décider le *Ğihād.* L'*umma* dans sa perfection consiste dans la justice sociale envers les faibles. Elle doit lever des impôts pour l'utilité des biens publics, et le Chef peut faire des expropriations au profit de l'*umma.*

L'*umma* exige les droits des Juifs et des Chrétiens. Les musulmans doivent être une *Umma* qui accomplisse les devoirs de tous envers tous.

D'autre part, c'est l'Islam qui a permis à l'*umma* de constituer une civilisation. C'est le Créateur qui lui donne la puissance. Et Dieu-Juge châtie la révolte contre l'*umma,* et la division au sein de l'*umma.*

Enfin, l'*umma,* c'est l'unité-fraternité, c'est l'humanisme accompli, c'est la civilisation universelle et dernière. L'*umma* dans sa totalité n'est pas dans l'erreur;

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'*umma* n'est pas raciste. Bref les musulmans forment l'*umma* qui accomplit le bien.

Ainsi la doctrine est simple et claire.

A la différence du corpus égyptien, ici l'*umma* est assez impliquée dans les institutions et les entités politiques.

En effet, le recensement du discours socialisant a indiqué combien le thème central était proprement politique. L'*umma* est la grande patrie, au-dessus des patries, avec un rôle moteur particulier des Arabes, au point même que les Arabes font et sont l'*umma*. L'interdépendance entre Arabes et *Umma* est beaucoup plus développée et plus complexe que dans le corpus égyptien, au point qu'il y a la contradiction suivante : les Arabes font l'*umma*, l'*umma* fait l'unité et le pouvoir des Arabes. Il y a donc un cercle, ou une spirale, au point que Arabes et *umma* sont finalement identifiés. Les rapports (culturels essentiellement) entre l'*umma* et les nations étrangères sont, eux aussi plus raffinés, avec la contradiction suivante : l'*umma* est le résultat des nations étrangères, et l'*umma* engendre la civilisation des nations étrangères. La dialectique est semblable à celle entre Arabes et *umma*. Ce qui donne à la mission, à l'humanisme, à l'universalité de l'*umma* une certaine crédibilité, puisqu'aussi bien elle puise dans les richesses de toutes les nations, arabes et non arabes. D'autre part l'*umma* implique des pratiques politiques précises qu'évitait de mentionner le corpus égyptien : élections, contrôle, impôts et expropriations.

3. L'*UMMA* SELON LE CORPUS IRAKIEN.

C'est certainement la carrière combinatoire la plus riche et la plus élaborée des trois. D'autre part, c'est très nettement comme racine logique et principe que l'*umma* est perçue.

Voici le contenu du discours de base purement islamique. Tout d'abord l'*umma*, c'est les musulmans, elle ne doit être composée que de musulmans, elle comporte pourtant un grand nombre de non-musulmans. L'*umma* cependant, c'est bien les seuls musulmans et non les non-musulmans. Voilà trois couples de phrases contradictoires. Plus que les autres corpus, le corpus irakien insiste sur le caractère exclusivement musulman de l'*umma*. De là vient la contradiction entre la qualité musulmane de l'*umma* et le fait qu'en réalité elle compte dans son sein des

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

non-musulmans, qui ne sont d'ailleurs pas désignés comme Gens du Livre mais comme impies. Du coup l'*umma* est obligatoirement missionnaire : elle doit accomplir la prédication (*daʿwa*). Elle doit aussi appliquer la *Šariʿa* tout comme la *Šariʿa* exige l'existence de l'*umma,* d'une *umma* qui détient précisément la *Šarīʿa*. En particulier le culte islamique réclame une *umma* pour précisément accomplir le culte islamique. Là encore, la contradiction formelle se résout dans la fonction médiatrice de l'*umma*. L'*umma* est celle qui permet à la *Šarīʿa* et au culte d'exister et d'être exercé. La *Šarīʿa* est donc logiquement antérieure à l'*umma :* elle n'émane pas d'elle premièrement. L'*umma* provient encore du groupe de Mahomet et des premiers califes bien dirigés. C'est Mahomet qui a fait des premiers musulmans la première *umma,* une *umma* unique. Il a fallu le *Ğihād* pour transformer ces musulmans des origines en cette unique *umma*. D'une manière générale, la totalité des musulmans constituent l'*umma* unique.

D'autre part, c'est le Créateur qui a fondé la *Šarīʿa* pour constituer l'*umma*. Il est difficile d'accentuer davantage le rôle primordial de la *Šarīʿa,* après ce que nous avons commenté précédemment. En effet, le corpus irakien est le seul des trois corpus à ne pas comporter de lien immédiat entre la divinité et l'*umma*. Celle-ci ne provient du Créateur que par la médiation de la *Šarīʿa*. C'est aussi l'Islam qui réclame l'*umma* et qui engendre l'*umma* par le dogme musulman (*ʿaqīda*).

Enfin, c'est avec insistance que l'*umma* est identifiée au dogme musulman unique, actif, intégralement suivi.

Tel est le discours de base — c'est-à-dire purement islamique — irakien sur l'*umma*. Discours vigoureux, sobre, unifié, qui n'a son pareil dans aucun des deux autres corpus. Dans le « discours socialisant », tout d'abord l'*umma* c'est l'unité-fraternité, au-dessus des divisions, c'est la tolérance et non l'intolérance (*taʿaṣṣub*) des multiples groupes, familles, patries, tribus. L'*umma* c'est la solidarité, fruit de la fraternité, entre musulmans. Les bons musulmans sont frères dans l'*umma,* ne sont pas fanatiques dans l'*umma,* ils doivent être, au contraire, solidaires avec l'*umma*. Tous les musulmans ne doivent former qu'une unique *umma* (sans qu'aucun soit citoyen de nations étrangères). L'*umma* c'est l'égalité entre les diverses races, les diverses patries, encore qu'elle se compose précisément de diverses races. L'*umma* considère les non-musulmans comme des citoyens (de l'*umma*), qui ont des droits, qu'elle n'opprime pas, auxquels elle assure l'ordre

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

social. Toutefois l'*umma* ne doit pas se soumettre aux impies (chez elle ou hors de chez elle). L'*umma* aspire même à ce que tous les individus deviennent des musulmans, bien qu'elle ne soit précisément pas composée d'individus qui soient tous des musulmans. L'*umma* doit faire la guerre pour se défendre; c'est l'*umma* une et entière qui engage la guerre défensive ou même la guerre d'agression. Ainsi l'*umma* primitive a eu l'obligation de mener le *Ǧihād* contre ses ennemis. Seul le *Ǧihād* peut rendre l'*umma* supérieure aux autres civilisations.

L'*umma* aspire à recouvrir l'humanité entière, car elle représente une société idéale destinée à tous les hommes. En effet, elle consiste dans une société où tous les rapports sociaux sont réglés, sans aristocratie de la richesse ni du clergé, et sans relations antagonistes de classes. L'*umma,* c'est un système de rapports sociaux déterminés par la *Šarīʿa*. L'*umma,* c'est tous les individus qui s'exhortent mutuellement au bien, exhortation qui constitue un moyen d'information très utile à l'*umma*. Les femmes doivent se rendre utiles à l'*umma* en veillant à la bonne conduite de tous. L'*umma* doit réformer les diverses sociétés du monde, tout comme l'*umma* primitive fut une novation; et tous les musulmans doivent contribuer à la réforme de l'*umma,* chaque individu doit réformer l'*umma*. Toutes les sociétés défectueuses sont les ennemis de l'*umma*.

Tous les musulmans doivent être responsables de l'*umma,* chaque individu est responsable de l'*umma*.

C'est qu'à l'origine Mahomet a constitué une *umma* unique qui fut une et fraternelle, composée de multiples races et de multiples classes. L'*umma* primitive était une société différente de celle des Arabes d'avant l'Islam; elle a eu besoin de plusieurs pactes d'allégeance (successifs). Et les Arabes (d'alors) opprimaient durement l'*umma* primitive.

D'un autre point de vue, il est confirmé que l'Islam demande que les diverses sociétés défectueuses se transforment en l'*umma* une et unique. Ou alors, comme la foi véritable a exigé que l'*umma* primitive se livre à l'émigration, de même la prédication (le dogme) exige que l'*umma* soit politiquement indépendante. Brève notation du mouvement de repli et de rupture, qui est l'inverse du mouvement conquérant dont il a été amplement question déjà.

Enfin l'*umma* secrète ou implique des valeurs. L'*umma* est spirituelle, elle procède de la raison, elle consiste en des vérités ou valeurs nombreuses. Elle consiste dans une raison et un esprit qui favorisent la solidarité. Elle est une société

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

spirituelle et raisonnable. Elle réclame même la destruction des nombreuses sociétés injustes !

L'*umma* n'est pas un système de relations sociales raciste, ni sans normes définies et certaines. Elle favorise notamment l'égalité des différentes cultures. Elle est un système social inspiré par l'Islam. C'est-à-dire que selon l'*umma,* l'aristocratie consiste uniquement dans le degré supérieur de la crainte de Dieu. Aussi l'*umma* ne se compose-t-elle de classes sociales différentes que selon les degrés de la crainte de Dieu. L'*umma* des origines ne demandait au groupe (de Mahomet) que d'avoir une foi parfaite. Ou encore, l'*umma* c'est l'allégeance à l'Islam. Chaque individu doit contribuer au progrès et à la permanence de l'*umma.* Car, selon le Coran, les musulmans forment une *umma* parfaite pour faire le bien. Les impies, toutefois, l'*umma* entend leur assurer une condition de vie convenable.

Ainsi s'achève le discours irakien sur l'*umma,* d'une vigueur et d'une audace remarquables tant dans le discours socialisant que dans le discours de base. Le discours égyptien faisait de l'*umma* la médiatrice d'une cité heureuse, tandis que le corpus syrien orientait le lecteur vers l'*umma* modèle politique de la vie. Selon le corpus irakien, l'*umma* est surtout la cité musulmane et vertueuse, modèle de la vraie organisation sociale.

Rappelons les phrases formellement contradictoires. C'est tout d'abord la contradiction entre une *umma* composée exclusivement de musulmans et de tous les musulmans, et une *umma* qui compte des non-musulmans (Impies), respecte leurs droits et leur citoyenneté (dans l'*umma*), protège et assure leur vie et leur subsistance. Le corpus irakien pouvait difficilement mieux affirmer le statut de protection et de tolérance des non-musulmans au sein de l'*umma,* statut normalement provisoire puisque tous sont appelés à l'Islam. C'est ce que confirment les deux assertions contradictoires selon lesquelles l'*umma* compte des non-musulmans mais aspire toutefois à ce que tous les individus en elle deviennent musulmans. Rappelons-nous la mission conquérante de l'*umma,* agressive même non seulement en son propre sein, mais contre les ennemis, contre toute société injuste (c'est-à-dire, comme l'énoncent d'autres phrases logiques, contre toute société autre que l'*umma*), contre tout fait de soumission de musulmans à des non-musulmans. Ces sociétés iniques doivent être, par les soins de l'*umma,* soit détruites, soit réformées.

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Une semblable entreprise d'unification des ethnies (races), des familles, des tribus, des cultures est confiée à l'*umma*. A la fois elle se compose de multiples races, dès l'origine, mais elle n'est pas un système social fondé sur le racisme. Remarquons que les Arabes ne sont mentionnés qu'en mauvaise part : ce sont les Arabes de l'anté-Islam uniquement. La perspective syrienne et égyptienne était tout autre. Parallèlement, l'*umma* encourage l'égalité entre les diverses cultures, mais le *Ğihād* de l'*umma* unique la place au-dessus de toutes les autres civilisations. Pareillement enfin, l'*umma* n'est pas un système de classes, toutefois Mahomet l'a fondée comme un ensemble de différentes classes sociales au départ et même selon son idéal. Ce souci d'unification islamique nationale des pluralités sociales, ethniques, religieuses, assez différent de la perspective syrienne qui était plus lâche et très arabiste, ne répond-elle pas à l'histoire et à la structure ethnico-religieuse de l'Irak : souvenir de l'empire abbasside de Bagdad au lieu de la nostalgie de l'empire ommeyyade de Damas, et questions kurde et chiite beaucoup plus vives en Irak qu'en Syrie ?

L'importance accordée à la *Šarīʿa* — à la fois mère et rejeton de l'*umma* — est soulignée par une contradiction formelle à ce sujet. Nous en avons longuement parlé en son lieu.

Certaines répétitions indiquent enfin des thèmes privilégiés par les manuels irakiens : l'*umma,* c'est le dogme musulman, et l'*umma* doit suivre ou transmettre ce dogme. L'*umma* c'est les musulmans; l'*umma* enfin, est esprit et raison.

Ainsi l'idée irakienne de l'*umma* n'est nullement celle d'une inspiration humaniste ou politique générale applicable par d'autres entités politiques telles que la nation arabe ou les Arabes ou encore telle ou telle patrie, comme il ressortait de l'analyse des corpus égyptien et syrien. Ici, l'*umma* est perçue davantage comme nation ou comme « Eglise » plutôt que comme civilisation, et elle est islamique et faite pour les musulmans, et elle est encore à instaurer en plénitude, et elle se distingue non pas tant des autres instances nationales que — et de manière antinomique — des non-musulmans et des sociétés iniques (autres que l'*umma*).

4. Conclusion sur l'*UMMA* dans les trois corpus.

Malgré les variations importantes de l'idée que les trois corpus se font de l'*umma* et que nous venons de résumer, il y a une définition commune assez abondante.

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pour les trois corpus, l'*umma* procède du Créateur. Elle est instaurée, requise ou constituée par l'Islam, les Musulmans et Mahomet, par la *Šarīʿa* en général ou le *Ǧihād* en particulier, par plusieurs valeurs éthiques positives telles que la puissance (morale ou politique), la fraternité, la solidarité, la responsabilité, ou négatives comme la révolte; enfin, elle dépend des Arabes (en bien ou, selon le corpus irakien, en mal). Cette *umma* détermine en retour les musulmans, l'Islam et la prédication (dogme ou mission); le culte islamique, la foi et le *Ǧihād;* l'esprit et le corps, la vérité et les valeurs; elle est solidaire, fraternelle et tolérante, elle effectue le bien et assure les droits; elle est la civilisation idéale; elle a valeur universelle et dernière, elle est réformatrice, elle assure le progrès; elle concerne l'humanité (ou l'humanisme) et la société, les faibles et les riches, les patries et le Chef politique. Enfin, elle est en relation (d'échange, d'hostilité et de supériorité, ou de soumission et de dégradation) avec les nations étrangères (non musulmanes).

Telle est, résumée en quelques lignes, l'idée de l'*umma* que l'on partageait dans les années 60 à Bagdad, à Damas, au Caire dans les cercles des ministères des Affaires islamiques et de l'Education nationale.

Entre un corpus et un autre ou les deux autres, y a-t-il des énoncés contradictoires et des énoncés stéréotypés ?

Chacune des carrières combinatoires a ses propres couples de phrases contradictoires, que nous avons commentées en leurs lieux. D'un corpus à l'autre, nous ne trouvons que deux couples de phrases contradictoires, au sujet de deux thèmes. En effet, c'est la guerre (défensive) qui a fait l'*umma* (vaste) selon le corpus égyptien, mais selon l'irakien, c'est l'*umma* qui fait ou doit faire la guerre (défensive). La contradiction est aisément solutionnée puisque les deux idées ne sont pas exclusives l'une de l'autre en réalité; cependant, dans l'économie d'ensemble des deux discours, la contradiction formelle prend davantage de signification. En effet les auteurs égyptiens enregistrent, sans plus, que l'*umma* a bénéficié des (premières) guerres, tandis que les auteurs irakiens annoncent que la guerre (défensive) est l'une des actions importantes de l'*umma* en tout temps. On souligne ainsi le caractère nettement plus offensif du discours irakien sur l'*umma.*

L'autre contradiction concerne les corpus syrien et irakien au sujet des Arabes. Selon le premier, les Arabes ont été ou sont activement utiles à l'*umma,* tandis que selon le second, ils furent des oppresseurs de l'*umma.* Certes, il s'agit ici et là de deux phases ou de deux aspects des Arabes lors des débuts de l'*umma,* mais

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

il est significatif que Damas ne les considère que sous l'aspect favorable et Bagdad sous l'aspect nuisible. La contradiction formelle souligne l'accent panislamique anti-arabe des auteurs irakiens, et l'accent arabiste des auteurs syriens.

Les énoncés stéréotypés d'un corpus à l'autre sont assez nombreux. Voici donc d'abord l'énoncé rigoureusement commun aux trois corpus : l'*umma* est ou exige l'unité-fraternité. Voici maintenant l'énoncé commun aux corpus égyptien et syrien : le Créateur fonde et fortifie l'*umma*. Les corpus égyptien et irakien ont en commun le langage suivant : l'*umma* est et assure l'égalité; l'*umma* réforme la société; les musulmans font l'unité-fraternité de l'*umma*. Et les corpus syrien et irakien ont ceci en commun : l'*umma* concerne l'humanité (l'humanisme); les musulmans sont l'*umma* qui accomplit le bien; l'*umma* est (dépositaire de) vérités et valeurs (sans erreur); enfin, les musulmans constituent ou font l'*umma*. Ainsi l'*umma* est unanimement perçue comme la mère de l'unité-fraternité et de l'égalité; du bien, de la vérité et de l'humanisme; elle réforme la société. Elle émane du Créateur et des musulmans. Ce sont là des idées très générales, qui n'ont de conséquence explicite ni en politique ni en économie ni dans les structures sociales. Les stéréotypes entre les trois corpus n'ont donc pas d'autre intérêt que celui d'une introduction commune.

LA *ZAKĀT*

Dans les trois corpus l'éthique des biens se concentre sur le concept : *zakāt*, surtout dans le corpus égyptien, ce dernier apparaissant nettement comme le plus soucieux de l'activité économique. L'analyse permettra-t-elle de reconnaître, malgré les différences d'accentuation, dans les trois vulgarisations idéologiques un commun idéal d'« ordre zakatique » opposé au mauvais « ordre de *ribâ* » qui caractériserait le monde capitaliste ? Telle est en effet une idée courante dans les milieux musulmans sensibles aux implications socio-économiques de l'Islam pour aujourd'hui.

Le concept est ici identifié au terme : *zakāt*, qui désigne la prescription coranique d'aumône obligatoire, selon des taux déterminés portant sur des biens déterminés, et déstinée à des catégories de personnes déterminées. Notre catégorie désigne soit la prescription, soit la somme recueillie et redistribuée. C'est, avec la catégorie Ribā, le concept économique islamique par excellence.

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ce sont les manuels syriens qui consacrent le plus de pages de leurs chapitres-clefs à des titres comportant la notion de *zakāt :* 23 pages comparé à 9 dans les manuels égyptiens et à 6 dans les irakiens. Ceux-ci, d'ailleurs, n'évoquent la *zakāt* que dans des titres concernant expressément les pratiques cultuelles (*ʿibādāt*), ce qui n'est pas le cas des deux autres séries de manuels.

La *Zakāt* s'applique peu, dans le corpus syrien, au concept Biens, à la différence du corpus égyptien. Etant donné l'importance du concept nous aimerions savoir à quoi il s'applique, et si sa carrière syrienne différera sensiblement de sa carrière égyptienne. Cette dernière serait-elle plus « économiste » conformément à l'accent général du corpus égyptien, et celle-là davantage « sociale, socialiste » ?

1. La *ZAKĀT* selon le corpus égyptien.

Dans la carrière égyptienne, la *zakāt* est un principe, un fait premier, qui détermine essentiellement des faits sociaux et économiques, sans guère d'autre justification que lui-même. La structure de la carrière égyptienne la révèle comme un concept islamique dont la fonction de légitimation est marquée. Voyons ce qu'il légitime.

Le « discours de base » déclare que Dieu prescrit la *zakāt,* le Juge la récompensera et châtiera le refus de la *zakāt;* c'est la crainte de Dieu qui doit inspirer la *zakāt;* en effet Dieu la prescrit comme un acte de piété, et le Juge récompense cette piété qui s'incarne dans la *zakāt.* La *zakāt* conduit au Paradis; le refus de la *zakāt* mène à l'Enfer : la *zakāt* est destinée (entre autres) à ceux qui craignent Dieu (et penchent vers la conversion à l'Islam). Car, en un mot, Dieu interdit le *ribā* pour prescrire (à la place) la *zakāt.*

La *zakāt* est destinée à ceux qui font le *ǧihād.* L'*umma* est caractérisée par la *zakāt;* Mahomet a versé la *zakāt;* les vrais musulmans versent tous la *zakāt,* tandis que les impies n'ont pas de *zakāt;* il faut d'ailleurs que les impies versent eux aussi la *zakāt.*

Selon le « discours socialisant » la *zakāt* engendre une société du bonheur; elle transforme les riches en personnes qui craignent Dieu; elle consiste, en réalité, en un prêt consenti à Dieu-Juge-Rétributeur qui, de fait, récompense en biens ceux qui versent la *zakāt.*

L'Islam prescrit la *zakāt* comme un droit strict (des pauvres); et Dieu ordonne le versement de la *zakāt* aux gens qui ont des dettes. Dieu-Juge récompensera ceux

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

qui administrent la *zakāt*. Il châtiera l'avidité qui empêche la *zakāt*, il châtiera ceux qui ont des revenus et des rentes et qui refusent la *zakāt*.

Faits sociaux et socio-économiques, maintenant. La *zakāt* est un devoir important; elle entraîne la réussite économique; tandis que le refus de la *zakāt* mène à l'échec; la *zakāt* multipliera les richesses. La *zakāt*, c'est la solidarité parfaite; elle détruit les divisions et les haines; elle est destinée aux pauvres, aux faibles, aux esclaves (pour leur libération), aux endettés, aux voyageurs. La *zakāt* consiste dans le versement des revenus excessifs; elle consiste en sommes d'argent; les propriétés privées doivent être soumises à la *zakāt;* tout accroissement de richesse exige la *zakāt;* la *zakāt* profite à la croissance industrielle; elle permet des équipements sanitaires. La *zakāt* n'est pas un don.

De manière élaborée, le corpus égyptien assure que la *zakāt* est un devoir individuel, et familial aussi; elle est un droit des pauvres, un devoir des riches très important; elle répond aux besoins des pauvres. Elle consiste en toute richesse qui dépasse les besoins [1]; elle est prise sur les bénéfices superflus du commerce, de l'agriculture, de l'élevage sur les revenus superflus des propriétés privées, des immeubles, elle peut être considérée comme un don consenti par le commerçant. La *zakāt* permet de transformer les pauvres en ouvriers, de créer des emplois manuels qui procureront des salaires, de libérer des esclaves. La *zakāt* crée la solidarité dans la société, l'équilibre social qui, à son tour, assure l'ordre social et une économie saine.

La *zakāt*, encore, assure l'unité de l'*umma*, de tous les musulmans; elle crée en effet entre eux l'amour mutuel; elle empêche l'avidité entre eux. La *Šarīʿa* prescrit la *zakāt* pour le bien de la société, comme un droit, et selon des taux variés précis en faveur des faibles, des pauvres. C'est l'Etat qui versera la *zakāt* aux pauvres. Et les ressources de la *zakāt* pourront permettre un *Ǧihād* en faveur des faibles (de l'extérieur du pays).

[1] Cf. Bravmann (M.M.) : *The spiritual background of early Islam. Studies in ancient arab concepts*, Leiden, Brill, 1972 : sur la notion profondément arabe de « surplus (*faḍl*) de propriété » : p. 229 sq. D'où la prédication sociale d'Abū Ḏarr contre Muʿāwiyya, idée reprise volontiers dans les manuels ici analysés malgré la position traditionnelle opposée à son idée du devoir de dépenser « pour Dieu » tout le superflu! Cf. Rodinson (M.), *Islam et capitalisme*, Paris, Seuil, 1965 : p. 41.

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le discours socialisant et le discours de base sont fortement cohérents entre eux; tous les deux, en effet, développent l'idée de l'obligation de la *zakāt* caractéristique des Musulmans, et l'idée de sa destination. Mais le discours de base n'aborde pas la question de sa détermination ni celle de ses effets sociaux et économiques. Cette dernière question est précisément la plus élaborée dans le discours socialisant.

La confirmation scripturaire est cohérente avec le texte scolaire, elle aussi, puisqu'elle intervient — à une exception près — dans tous les domaines développés par le texte scolaire : obligation, destination, détermination économique de la *zakāt*. Ce sont les effets économiques et sociaux de la *zakāt* qu'aucune citation scripturaire ne légitime.

Ainsi l'interprétation de la *zakāt* comme principe d'un ordre social et économique moderne juste, voire socialiste, ne cherche pas de confirmation scripturaire exactement pertinente, ni de base islamique appropriée. Il s'agit donc d'un accent pour ainsi dire moderniste.

Bref la *zakāt* est par excellence le principe islamique, en soi indiscutable, qui peut et doit inspirer un ordre économique à la fois efficace et pleinement fraternel.

2. La *ZAKĀT* selon le corpus syrien.

La structure de la carrière syrienne de la *zakāt* est particulièrement peu élaborée et jouit d'une confirmation scripturaire notablement importante, ce qui la distingue de la carrière égyptienne. La position logique de racine est nettement moins dominante : la *zakāt* ne sera plus un principe quasiment premier et injustifiable.

Le « discours de base » dit que Mahomet a entrepris le *Ğihād* contre ceux qui refusaient la *zakāt;* Mahomet intervenait par le *Ğihād* pour assurer le versement de la *zakāt;* la *zakāt* doit être transférée au (budget du) *ğihād* entre autres destinations.

L'accomplissement de la *zakāt* mène à une part excellente au Paradis. La *zakāt* est un culte.

Dieu prescrit la *zakāt,* et le *Ğihād* pour faire verser la *zakāt*. Dieu-Juge réclame la *zakāt,* et le Paradis le meilleur requiert la *zakāt*. La vraie crainte de Dieu consiste (aussi) dans la *zakāt;* Mahomet enfin prescrit au Chef politique musulman de s'occuper du transfert des sommes de la *zakāt*.

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

La *zakāt,* dit le « discours socialisant », n'est pas de la mendicité; elle consiste en sommes d'argent; en produits divers; elle sert le bien commun; elle peut fournir des propriétés privées licites et utiles ou des propriétés publiques utiles; elle doit être transférée à ceux qui sont dans le besoin et transformée en investissements. La *zakāt* est un droit, un devoir important; elle constitue un rapport social; elle institue la justice sociale totale; elle empêche ou détruit le capitalisme. C'est l'Etat qui doit assurer la *zakāt;* les équipements publics ont besoin de la *zakāt.* La *zakāt* est destinée aux proches parents, aux pauvres, aux endettés, aux émigrés, aux administrateurs (de la *zakāt*). L'argent (le capital monétaire) doit être soumis à la *zakāt;* les produits agricoles également. Les bons riches versent la *zakāt.*

En effet, la *zakāt* est définie comme un don des riches, ou encore (aussi bien) comme la propriété privée des pauvres; comme le rapport idéal entre riches et pauvres précisément. Elle est un transfert opéré par les riches au bien commun; un impôt sur les revenus et les rentes, sur les immeubles. Elle instaure la solidarité avec les pauvres; la solidarité sociale dans les biens; elle crée des industries nouvelles, des commerces nouveaux qui, les uns et les autres, entraînent du travail supplémentaire. Ou encore, la *zakāt* sert de prix de rachat des esclaves. Bref, la *zakāt* est une obligation individuelle, et elle permet aux riches d'être utiles aux pauvres.

La *Šarīʿa* oblige tout propriétaire à verser la *zakāt;* au point que Abū Bakr a exercé la contrainte pour faire verser la *zakāt.* C'est (donc) l'Etat qui a la responsabilité de la *zakāt,* de son administration, de manière coercitive s'il le faut. La *zakāt* en effet peut être définie comme l'opération par laquelle le Chef politique musulman lui-même la transmet aux pauvres. Enfin, la *zakāt* doit être aussi versée aux amis des musulmans.

La *zakāt* est considérée comme la Valeur par excellence pour assurer une économie parfaite. Elle est encore un droit de Dieu lui-même; une dépense pour Dieu; un prêt consenti à Dieu-Juge.

Voici enfin un paquet de normes descendantes : le progrès en général exige la *zakāt* parfaitement appliquée; le Coran prescrit (dit le texte scolaire) que la *zakāt* soit transférée à des individus divers; et l'Islam n'estime pas qu'elle est destinée aux services publics (sic). Dieu, en effet, prescrit la *zakāt* au profit des pauvres, des proches, des émigrés. Dieu la prescrit comme le devoir le plus important; il jugera chaque homme et chaque femme sur l'accomplissement de la *zakāt.* Mahomet prescrit au chef politique de veiller lui-même à la *zakāt.* La crainte de

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dieu par excellence, c'est le versement de la *zakāt* aux pauvres, aux émigrés, aux mendiants, aux esclaves.

Les idées principales sont, comme on le voit, les mêmes que celles de la carrière égyptienne, mais un peu plus orientées vers des notions précises; ainsi, investissements, impôts, propriété privée, capitalisme. L'élaboration est aussi plus poussée; de là quelques énoncés contradictoires ou quasiment tels : la *zakāt,* si elle est exigée par les équipements publics, comment peut-elle ne pas leur être destinée ? Si elle n'est pas de la mendicité, comment peut-elle être destinée, notamment, aux mendiants ? Ajoutons que la *zakāt* est vue à la fois comme une taxe sur les propriétés privées et comme engendrant des propriétés privées (précisément il s'agit d'une redistribution), et qu'elle doit à la fois servir au budget du *Ğihād* et être appliquée par la force du *Ğihād* lui-même — les deux s'épaulent mais la fin est la *zakāt,* non le *Ğihād.* Quant aux deux premières contradictions, elles ne semblent pas pouvoir être résolues : on veut, certes, écarter que la *zakāt* serve à encourager la mendicité, et l'on veut aussi interpréter la *zakāt* comme l'impôt idéal en vue des équipements publics; mais, en même temps et cet esprit est propre aux auteurs syriens, on veut garder la valeur de l'individu (mendiant ou non) et conserver à la *zakāt* son caractère personnel tel que le Coran le développe. Scrupule absent du corpus égyptien, et qui affaiblit indiscutablement la cohérence logique de la carrière syrienne, d'autant que celle-ci souligne abondamment le rôle de l'Etat, voire coercitif, en matière de *zakāt.*

3. La *ZAKĀT* selon le corpus irakien.

Carrière modeste, peu élaborée, traitant le concept comme terme logique plutôt que comme racine.

Le discours de base assure que le culte musulman exige la *zakāt,* que tous les musulmans des origines versaient la *zakāt;* car l'Islam exige fortement la *zakāt;* Dieu-Juge rétribuera la *zakāt* et le musulman doit la payer. C'est l'Etat islamique qui doit la faire verser. Abū Bakr a même entrepris le *Ğihād* en vue de faire verser la *zakāt.*

Le discours socialisant affirme que la *zakāt* empêche ou détruit l'avarice, l'avidité, accroît au contraire la générosité matérielle, instaure l'égalité, qu'elle consiste à transférer différents biens ou profits aux pauvres, qu'elle réalise

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'unité-fraternité des musulmans; que Mahomet a établi des administrateurs chargés de la *zakāt*, que le chef politique musulman peut user de la force pour faire verser la *zakāt*, et que Abū-Bakr a exercé la force contre ceux qui la refusaient. La *zakāt* obtiendra du Juge une rémunération (matérielle). C'est Dieu et le Coran, qui exigent la *zakāt* au profit des pauvres; Dieu exige que les riches versent la *zakāt;* il demande même l'exercice de la force contre ceux qui la refusent; enfin Dieu-Juge rétribuera chaque homme, chaque femme, selon la *zakāt*.

Les deux discours sont cohérents organiquement : même autorité — Mahomet —, mêmes sujets — les Musulmans — et même agent responsable — l'Etat ou le chef —. Les citations scripturaires, elles, confirment surtout l'usage de la force pour obliger à la *zakāt*, et sa destination aux pauvres; elles sont seules à évoquer la rétribution divine de la *zakāt*.

4. Conclusions sur la *ZAKĀT* dans les trois corpus.

La doctrine est la même : la *zakāt* est prescrite par Dieu et rétribuée par le Juge au Paradis ou en biens dès ici-bas; elle est le fait des musulmans; elle est prise sur les différents biens possédés et destinée aux pauvres. Le corpus égyptien développe ses effets sociaux et économiques bénéfiques en général; le corpus syrien y insiste un peu plus concrètement, mais en en respectant si possible le caractère individuel; le corpus irakien s'abstient sur ces amplifications, mais ne s'y oppose pas expressément. Enfin les corpus syrien et irakien sont les seuls à rappeler que la *zakāt* est un motif de guerre sacrée; cependant dans les trois corpus l'idée est la même : c'est l'Etat qui doit obliger à la *zakāt*.

Les énoncés stéréotypés ou quasiment tels d'un corpus à l'autre ne sont donc pas rares. Les voici en guise d'ultime conclusion sur ce concept :

— Dieu prescrit la *zakāt*.
— Le Juge récompense la *zakāt*.
— La *zakāt* conduit au Paradis.
— Le Juge rétribuera hommes et femmes sur la *zakāt*.
— La crainte de Dieu est ou implique la *zakāt*.
— La *zakāt* assure l'unité des Musulmans.
— Le musulman est celui qui acquitte la *zakāt*.
— La *zakāt* est un devoir important.

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

— L'Etat, le Chef, doit assurer le versement de la *zakāt* et sa distribution.
— L'Etat, le Chef, Mahomet, peut utiliser la force ou la contrainte pour faire payer la *zakāt*.
— Abū Bakr a fait le *Ğihād* pour faire payer la *zakāt*.
— La *zakāt* est destinée aux pauvres.
— La *zakāt* est destinée aux endettés.
— La *zakāt* est destinée aux émigrés ou voyageurs.
— La *zakāt* est destinée au *Ğihād*.
— La *zakāt* consiste dans le transfert de biens et gains divers aux pauvres.

La présentation des résultats d'une analyse du discours — assez sophistiquée — dont nous avons caché les échafaudages, aura, pensons-nous, servi à fournir une appréciation exacte des idées courantes sur la « nation juste » dans une mentalité musulmane non pas étriquée ou purement spirituelle et mystique ni non plus réactionnaire au sens de refus des conditions actuelles de l'existence sociale, économique et politique, mais dans une mentalité musulmane que, faute de mieux, nous appelons progressiste et socialisante. Nous avons souligné les divergences d'un texte à l'autre, mais la communauté de vue et d'esprit dans trois capitales qui se réclamaient au moins de deux idéologies différentes est assez frappante. Que l'avenir politique et social du Proche-Orient arabe puisse faire table rase de l'Islam est une chose à laquelle personne ne pense sérieusement aujourd'hui, quelle que soit son orientation politique. Que le renouveau auquel nous assistons depuis quelques années d'un Islam politique dans la région doive obligatoirement être rétrograde et intégriste selon les termes courants dans la presse occidentale, nous ne le pensons pas. Toutefois, la même base idéologique diffuse telle que la reflète la série de textes de vulgarisation que nous avons interrogée peut servir de terreau — l'histoire le montre assez — à des mobilisations politiques et socio-économiques antinomiques.

AnIsl 15 (1976), p. 421-440 Olivier Carré
Umma et zakāt dans les manuels scolaires égyptiens, syriens et irakiens d'instruction musulmane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net